

Zonage réglementaire au titre des risques naturels

**Monsieur Le Maire,
Jean-Yves NOYREY**

ZONE URBAINE		ZONE NATURELLE	
UH1	Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de faible densité	N	Zone naturelle
UHh1	Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de faible densité	No	Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt collectif et services publics
UHh1*	Secteurs urbanisés à vocation principale d'habitat, de faible densité, où les constructions sont limitées	Nls	Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt sportifs et de loisirs
UHh1**			
UHh3	Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de moyenne densité		
UH2	Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de moyenne densité		
UH2- oap1	Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions et soumis à OAP		
UH3	Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité		
UE	Zone urbanisée à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics		
UE-oap1	Secteur urbanisé à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics, soumis à OAP		
UT	Zone urbanisée à vocation principale d'hébergement hôtelier et touristique		
ZONE D'URBANISATION FUTURE		AUTRES	
2AU	Zone d'urbanisation future stricte à vocation de mixité des fonctions (nécessitant une évolution du PLU)		
ZONE AGRICOLE			
Aa	Zone Agricole à usage d'alpage		

